

Conditions générales de ventes

1. Généralités

- 1.1. Les présentes conditions générales d'affaires s'appliquent à toutes les relations contractuelles et pré-contractuelles existant entre BWT France et ses clients en plus des conditions particulières qui ont pu être conclues entre les deux parties.
- 1.2. Toute dérogation aux présentes conditions générales doit faire l'objet d'une acceptation expresse et écrite de notre part.
- 1.3. Les documents, catalogues, publicités, tarifs non mentionnés expressément dans les conditions particulières n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent nous engager.

2. Formation du contrat.

2.1. La passation de commande

Le contrat n'est formé que sous réserve d'acceptation expresse et écrite de la commande par BWT France. L'acceptation de nos offres ou devis par le client implique l'adhésion aux présentes conditions.

2.2. Modifications du contrat

La commande comprend exactement et uniquement le matériel spécifié au panier. Pour les fournitures additionnelles, les prix et nouveaux délais sont discutés spécialement entre BWT France et le client. En aucun cas, les conditions pour les fournitures additionnelles ne peuvent préjudicier à celles de la commande principale.

2.3. Annulation

L'acheteur dispose de sept jours francs à compter de la réception de l'article pour exercer son droit de rétractation (article L. 121-20 du Code de la consommation). Les frais engagés pour retourner la marchandise ne sont pas remboursés. La preuve du retour est à la charge de l'acheteur.

3. Caractéristiques et statut des produits commandés.

Les produits livrés sont conformes à la réglementation technique qui s'y applique et aux normes techniques pour lesquelles nous avons déclaré explicitement la conformité du produit. Nous nous réservons d'apporter, à tout moment, toutes modifications de disposition, de forme, de dimension ou de matière à nos appareils, machines et éléments de machine dont les descriptions figurent sur nos catalogues ou prospectus.

Les fiches de données de sécurité des produits chimiques sont disponibles sur internet à l'adresse suivante : www.msds-sys.net.

Vous pouvez les consulter à l'écran ou vous les faire adresser par télécopie ou par e-mail.

Le NOM est celui de votre fournisseur, la recherche se fait par code du produit ou une partie de la désignation.

Le client est responsable de l'exploitation du produit dans les conditions d'utilisation prévues dans le cahier des charges et conformément aux législations de sécurité et d'environnement en vigueur sur le lieu d'exploitation, ainsi qu'aux règles de l'art de sa profession. Il incombe au client d'établir un cahier des charges correspondant à son besoin technique et, si nécessaire, de s'assurer de l'adéquation du produit avec l'application envisagée.

4. Propriété intellectuelle et savoir-faire des documents et produits.

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporés dans les documents transmis, dans les produits livrés, dans les prestations réalisées, demeurent notre propriété exclusive.

5. Livraisons, transport, vérification des produits.

5.1. Conditions de livraison

Sauf accord contraire, la livraison est réputée effectuée départ usines ou nos entrepôts. La livraison est effectuée, soit par simple avis de mise à disposition par Chronopost, soit par dépôt dans un point Chronopost Relais choisi par le client.

Dans le cas où le client ne prendrait pas livraison, et sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure, le client supportera tous les frais et risques de conservation des fournitures. Les dates de paiement initialement prévues ne pourront pour autant être retardées.

5.2. Délais de livraison

Les délais stipulés ne sont toutefois qu'indicatifs et peuvent être remis en cause dans le cas de la survenance de circonstances indépendantes de notre volonté, telles que définies à l'article 6. Les délais de livraison courent à partir de réception du paiement du client.

5.3. Transport

Il appartient au client de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre les transporteurs.

Les marchandises sont envoyées par remise à une société de transport express.

6. Cas de force majeure

Aucune des parties au présent contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure entendu dans un sens plus large que la jurisprudence française tels que :

- survenance d'un cataclysme naturel
- tremblement de terre, tempête, incendie, inondation etc.
- conflits, guerre, attentats
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez les fournisseurs, prestataires de services, transporteurs, postes, services publics, etc.
- injonction impérative des pouvoirs publics (interdiction d'importer, embargo)
- accidents d'exploitation, bris de machines, explosion

7. Etablissement du prix

Nos prix sont ceux en vigueur au moment de la confirmation de commande.

Ils sont établis en Euros, toutes taxes comprises, emballés et départ de notre entrepôt central, sauf dispositions particulières prévues au contrat. Ils sont facturés aux conditions du contrat et majorés des frais de port pour tout achat inférieur à 50€ TTC.

Les rabais éventuellement accordés figurent dans les conditions particulières de vente, propres au segment de marché concerné, telles qu'elles ont été remises ou sont susceptibles de l'être à la demande du client.

8. Paiement

Modalités de paiement : le paiement s'effectue par chèque ou par carte bancaire.

9. Garanties

Nous nous engageons à remédier à tout défaut de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, les matières ou l'exécution (y compris du montage si cette opération nous est confiée), dans la limite des dispositions ci-après. Notre obligation ne s'applique pas en cas de défaut provenant soit de matières fournies par le client, soit d'une conception imposée par celui-ci.

Notre garantie est limitée à la réparation et au remplacement sur place ou en nos locaux du produit ou de l'élément reconnu défectueux. Les frais éventuels de port sont à la charge du fournisseur.

Les défauts et détériorations provoqués par un accident extérieur, une mauvaise manipulation, un entretien défectueux, une modification non prévue sont exclus de cette garantie.

Toute garantie est également exclue pour les remplacements ou les réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel, de détériorations ou d'accidents provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien et d'utilisation défectueuse de ce matériel.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions, le client doit nous aviser, sans retard et par écrit, des vices qu'il impute au matériel et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci. Il doit nous donner toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède ; il doit en outre s'abstenir, sauf notre accord exprès, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation.

La période de garantie court à compter de la date de la livraison au sens de l'article 5.2 ci-dessus.

10. Contestations

Les parties s'engagent à tenter de régler leurs différends à l'amiable avant de saisir le Tribunal compétent.

A défaut d'accord amiable, il est de convention expresse que tout litige relatif au contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bobigny, même en cas d'appel et de pluralité des défendeurs.